

***Éthiopiques* n° 113.**
Littérature, philosophie, sociologie, anthropologie et art.
2e semestre 2024.

LA LAÏCITÉ AU SÉNÉGAL : POUR UN SUPPLÉMENT D'ÂME

Par Ndigue FAYE*

Résumé

La politique se réinvente en s'adaptant en permanence aux dynamiques sociales, d'où la nécessité de réfléchir sur ses enjeux et ses défis notamment ceux relevant des relations entre le spirituel et le temporel. En effet, dans ce contexte de crise du droit, des libertés et des bases traditionnelles du vivre ensemble, les sociétés modernes connaissent de plus en plus le phénomène de l'intolérance accentuant les risques de tension et sapant les fondements de leur stabilité. Cette contribution s'inscrit ainsi dans une logique d'analyse préventive et prospective mettant en exergue l'idée d'un maintien de la laïcité comme cadre au sein duquel la préservation et le maintien de la volonté de vie commune sacrée sont centrées sur la tolérance mutuelle, l'acceptation et la reconnaissance de l'autre dans ses convictions personnelles.

Mots-clés : Laïcité, Sénégal, Supplément, Âme, Tolérance

Abstract :

Politics reinvents itself by constantly adapting to social dynamics, hence the need to reflect on its stakes and challenges, particularly those relating to the relationships between the spiritual and the temporal. Indeed, in this context of crisis of law, freedoms and the traditional bases of living together, modern societies are increasingly familiar with the phenomenon of intolerance, accentuating the risks of tension and undermining the foundations of their stability. This contribution is thus part of a logic of preventive and prospective analysis highlighting the idea of maintaining secularism as a framework within which the preservation and maintenance of the sacred common life will focus on mutual tolerance, acceptance and recognition of the other in his personal convictions.

Keywords : Secularism, Senegal, Supplement, Soul, Tolerance

* Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

La laïcité constitue, pour les États démocratiques modernes, un principe fondateur de la république et du vivre ensemble. Elle est, dans une perspective française et selon le Robert, un « principe de séparation de la société civile et de la société religieuse » (Le Robert, 2021 : 446). Façonnant la structure relationnelle des communautés, elle se trouve aujourd’hui au cœur de débats controversés et passionnants. Opposant les positions les plus résilientes aux thèses les plus tranchées et réfractaires, la question de la laïcité au Sénégal, au-delà de sa sensibilité et de ses multiples enjeux, impose un questionnement sur sa réalité actuelle, sa valeur et son devenir compte tenu des dynamiques sociétales et des exigences d’une gouvernance plus démocratique et ouverte. Ainsi est né le besoin de relire les relations entre l’État sénégalais et les religions présentes au sein de son espace territorial d’intervention afin d’en apprécier la pratique politique. « La laïcité au Sénégal : pour un supplément d’âme » chercherait essentiellement alors à faire prendre conscience de la nécessité de pérenniser la reconnaissance et la tolérance sociale et religieuse et d’éviter toute perversion morale des consciences comme facteur d’incompréhension et de mésentente sociale.

En effet, si beaucoup d’analystes actent l’idée que l’État sénégalais a toujours entretenu un rapport étroit et ambigu avec ses institutions religieuses (islam, christianisme, animisme...), alors il s’agira, pour nous, de repenser l’étroitesse de ce rapport. Dès lors, quels impacts a-t-il sur le vécu laïc des citoyens ? Comment appréhender la laïcité dans des sociétés en perpétuelle dynamique ? Quelle contribution faire pour un sursaut de prise de conscience sur la nécessité d’œuvrer ensemble à la sauvegarde des valeurs laïques communes, à la préservation des idéaux républicains qui ont jusqu’ici consacré la stabilité et la cohésion du pays ? Ainsi, à travers une démarche sociologique mais surtout philosophique i.e. critique, nous tenterons d’abord d’analyser l’évolution de la collusion des autorités politiques et des chefs religieux pour en tirer des enseignements, puis de réévaluer la question à travers sa dimension sociopolitique et éthique dans une perspective de reconstruction démocratique de la gouvernance.

1. Le politique et le religieux au Sénégal : enjeux dynamiques d'une alliance

Dans ce contexte de crise marqué par une évolution croissante des questions liées au pouvoir, le problème des États, dans leurs confrontations avec les religions, reste la mise en jeu de leurs souverainetés et de leurs légitimités. Trop souvent jugés impuissants ou complices d'une forte présence des religieux dans la gestion sociale et politique des affaires, les pouvoirs publics, censés constituer la seule puissance légitime et garantes des valeurs républicaines, se voient soumises à une dictature des appartenances particulières tirant leur pouvoir du nombre. Déjà, en Décembre 1994, lors d'une rencontre avec les intellectuels humanistes et guides religieux, Jacques Delors, alors président de la commission européenne, exprimait sa peine par rapport au « déclin de la démocratie et de l'accroissement de l'intolérance religieuse dans notre monde d'aujourd'hui » (Sadji, 2005 : 18). Il montrait ainsi l'impact de l'intolérance religieuse sur la démocratie.

S'identifiant plus autour de leurs propres systèmes de valeur, de connaissances et de croyances, celles-ci chercheraient à asseoir un pouvoir ou à s'imposer en tant que communauté de pression pouvant influencer les décisions politiques et préserver durablement ses intérêts. Leur modus operandi passe soit par la constitution d'une force économique et financière aux origines peu commodes, soit par l'érection d'un parti politique prenant part à la gestion du pouvoir public, soit se présenter sous la forme d'un lobby en alliance à des forces extérieures inspirant la peur, la méfiance et la crainte. Profitant des largesses des principes démocratiques en termes de droit et de liberté, elles dénaturent profondément le sens et les orientations théoriques et pratiques des principes communs de la laïcité. Cette logique de confrontation basée sur des politiques de manipulation, de trafic d'influence, de pression, de négociation affecte le principe d'autonomie de l'État et du peuple sénégalais en matière de prise de décision et de délibération.

1.1 Leçons autour d'un contrat d'alliance

La stabilité politique, sociale et sa résilience économique depuis plusieurs décennies ont fait du Sénégal un havre de paix, un espace d'enjeux

géostratégiques et diplomatiques, faisant de lui une vitrine en termes de gouvernance et de gestion démocratique des questions et intérêts publics. Cette situation est décrite comme étant la conséquence d'un ancrage sur des valeurs socialisantes et résilientes de ses communautés religieuses et ethniques depuis des générations. Héritier d'une « sagesse sahélienne » (Diouf, 2005 : 11) traditionnelle ouverte et résiliente par rapport aux multiples influences étrangères, le Sénégal est un territoire dans lequel « les populations s'acceptent et vivent dans la compréhension mutuelle, dans l'harmonie, dans le commun vouloir de vie commune » (*Idem.*).

La règle générale du « cousinage à plaisanterie », par exemple, le respect et l'acceptation de la différence, du voisinage et de l'étranger, la représentation sacro-sainte de la solidarité sont des leviers contre toute représentation antirépublicaine, contre le radicalisme et le fanatisme religieux, contre l'intolérance culturelle et les tendances régionalistes ou communautaristes susceptibles de déstabiliser les fondements de la république. La laïcité au Sénégal apparaît ainsi comme une « laïcité de carrefour¹ » du fait de la perméabilité des identités, des appartenances, du dialogue des aires culturelles et idéologiques associée inextricablement à une neutralité – sorte de désintérêt du pouvoir spirituel d'alors par rapport aux affaires terrestres ou temporelles -. Conscientes de la mission religieuse intrinsèque qui leur est dévolue, en tant que guide et facilitateur des liens sociaux, les familles maraboutiques ont contribué à l'élaboration et à la préservation de l'unité nationale et au dialogue du spirituel et du temporel. En atteste cette note informative de El Hadj Falilou MBacké rapportée par Samb : « Le Khalif général des Mourides fait savoir qu'il n'entend désormais recevoir personnellement en consultation que les personnes mues par des raisons d'ordre strictement religieux... » (Samb, 2005 : 241). À rappeler ici, qu'en Afrique traditionnelle – au Sahel

¹ Il s'agit ici de la rencontre fusionnelle du particulier et de l'universel, d'une laïcité ouverte, intégrante, tolérante des diverses sensibilités/convictions subjectives. Elaborée à partir de l'arrière-fond social et culturel de la construction de la nation sénégalaise, elle promeut le respect et l'acceptation de la différence ; l'intérêt commun étant la seule fin en soi.

surtout – la figure du marabout² fut liée à la tolérance religieuse. Il était appréhendé, non comme « un conquérant violent » mais comme « un maître de Coran, un guide sur la voie religieuse » (Diouf : 12).

Dans *Contes et Lavanés* de Birago Diop, par exemple, cette facette du marabout apparaît nettement à travers les personnages de « Serigne Thienno Torodo », le marabout toucouleur et de « Mohamed Beidane », le marabout maure. Cet aspect positif du marabout se voit également au travers de la complémentarité médicale à travers des « recettes » des guérisseurs marabouts et féticheurs. En ce sens Birago Diop affirme : « Bour-Gayndé-le-lion voyait autour de son lit de douleurs des marabouts apportant des amulettes, eau de *zemzem* et rinçure de tablettes sur lesquelles avaient été inscrites des prières et des versets de Coran » (Diop, 1963 : 89) ; « les marabouts cédaient la place pour un temps à des féticheurs apportant gris-gris, cornes et queues habillées de rouge, de jaune et serties de coquillages » (*Idem*). Cet univers recréé par le conte est marqué par l'ouverture et l'acceptation sans mesure de la différence.

Cette laïcité ouverte est le produit d'un refus d'identification extrémiste, d'un enfermement à l'intérieur de clichés ethniques, religieux ou communautaristes. En ce sens, l'éducation familiale et sociale et l'instruction civique, en tant qu'espaces de socialisation, d'intériorisation de valeurs laïques et religieuses, contribuent à façonner l'*homo senegalensis* pour ce qui est de l'acceptation de la différence et de l'assimilation des principes de vie commune. Les normes civiques, sociales, religieuses constituent des boussoles orientant les individus et garantissant la conformité aux valeurs de respect de soi et d'autrui dans

² Dans le Sahel, espace de spiritualités ouvertes et chaleureuses, l'Islam soufi s'est progressivement et harmonieusement intégré aux civilisations uest-africaines préislamiques et préchrétiennes. Le marabout y incarne l'esprit de synthèse des différences, promeut les principes du vivre ensemble tout en jouant un rôle social, politique et économique primordial. Toutefois avec l'islamisation massive au XIX^e siècle et l'éclatement du soufisme en plusieurs voies spirituelles ou *turuq* (*tariqa* au singulier), les familles maraboutiques se diversifient et servent de lieu de refuge moral, social et politique face au système colonial français. L'islam confrérique prend ainsi une dimension politique en Afrique de l'Ouest.

ses convictions, de sorte que certaines tensions liées à des problèmes d'appartenance peuvent être étouffées ou évitées.

Cette situation laïcisée et laïciant a pérennisé jusqu'ici les fondamentaux du vivre commun et peut-être continuera à préserver le Sénégal des risques de tensions internes et des manipulations orchestrées de l'extérieur sous la complicité de certaines forces internes. Et si l'instrumentalisation politique des appartences a été jusque-là maîtrisée et mesurée, c'est grâce au fondement psychosociologique traditionnel des consciences par la solidité et la rigueur du système politique en matière d'éducation et d'instruction. De la famille, comme cellule de base, à l'université en passant par l'élémentaire, le moyen, le secondaire, tout un arsenal de règles de conduite et d'apprentissage arrimées à une responsabilisation effective des acteurs de l'éducation est mis en symbiose pour non seulement qualifier les contenus pédagogiques mais aussi et surtout préparer psychologiquement l'apprenant à la citoyenneté dans son effectivité.

Toutefois les maladresses politiques, les prétentions égoïstes et les manipulations religieuses et ethniques risquent de finir par fragiliser un imaginaire culturel et social stable, par flageller le pouvoir et l'autorité pour semer la discorde et la dégénérescence. Mais comment cette triste réalité a-t-elle pu commencer à prendre forme ? Pourquoi une telle subversion morale et politique ?

1.2 Politisation du religieux : une laïcité altérée

Aujourd'hui, on se rend compte de la trajectoire sociale, politique et religieuse qu'est en train de prendre la société sénégalaise dans sa conscience et dans ses actions quotidiennes. Dans ses relations ethnique, politique et religieuse, il faudrait être insensible aux mutations sociologiques pour ne pas pressentir une déliquescence des valeurs, une saturation du pouvoir et de l'autorité. Au travers des discours et des actes posés par les différentes communautés et les individus eux-mêmes (dans les places publiques, dans les cours de récréation, dans les transports en commun, dans les plateaux de télévision, dans les réseaux sociaux...), il y aurait, comme qui dirait, une montée silencieuse de l'intolérance, un

développement des revendications confréries, ethniques, régionalistes, des élans de renfermement de soi, de la politisation à outrance des appartenances ethniques, régionalistes. À cela s'ajoute la tendance activiste au rejet, à la négation du patrimoine universel en termes de droit de l'homme, d'égalité du genre, de laïcité... bref des valeurs « occidentalisées » comme si celles-ci relevaient de principes étrangers aux modes de vie traditionnelle africaine en général et sénégalais en particulier.

Ces principes et valeurs, même s'ils ne sont pas encore absolument atteints dans leur fondement, sont menacés peu à peu par des actes politiques, religieux et ethniques sans scrupules et peu soucieux de la nécessité à préserver ce legs indépassable. Mues par des raisons souvent inavouées, ces tendances égocentriques s'activent davantage et s'expliquent souvent par des manipulations politiques et des intérêts opportunistes. Si pour des raisons politiciennes, les acteurs politiques se liguent avec les religieux, ces derniers, au nom de leur représentation spirituel et du fait de leur pouvoir sur la psychologie des « fidèles citoyens », travaille, par la pratique d'une théologie dure, dogmatique, à pérenniser leur domination. Dans l'un comme dans l'autre, les populations sont la proie d'un système fondé sur la crainte et la manipulation de la foi. Les manœuvres et les complicités entre les religieux et les politiciens montrent à bien des égards des accointances établies autour d'intérêts cryptopersonnels.

Avec les nouveaux acteurs de la vie politique et religieuse, encadrant cette triste réalité autour de la désinformation et de la manipulation des masses, la stabilité sociopolitique se trouve mise-en mal par les tendances à l'intolérance et au repli communautariste. En effet, c'est avec incompréhension et inquiétude que l'on entend tous les jours, de la part d'autorités religieuses et de fidèles-citoyens, proférer des propos menaçants et défiants les institutions nationales, des actes de désobéissance manifeste à l'égard des décisions étatiques. Ce qui n'honore guère nos référentiels institutionnels, nos principes de vie, notre désir de vie commune. Ces relations incestueuses du politique et du

religieux, lesquelles pourraient s'expliquer par la dimension politique de l'islam incarnée par les guides spirituels fondateurs des familles maraboutiques, collaborateurs ou réfractaires des régimes, se matérialisent à travers les réformes internes des *turuq*. « C'est peut-être au Sénégal, dit Samson, que ce phénomène de réforme est le plus marquant tant il accompagne ou génère les transformations récentes de la société » (Samson, 2017 : 4).

Cette montée progressive et sournoise de la politisation flagrante du pouvoir religieux et la confusion faite entre sphère publique et sphère privée, tout mis en rapport avec l'échec des politiques éducatives (recul du civisme et des normes civiques, désacralisation des symboles de la république entre autres) font que la laïcité est menacée. Des politiciens mus uniquement d'enjeux électoraux, confondant le fait et le droit, le privé et le public, le sacré et le profane et des religieux considérant, en fonction de leurs pouvoirs spirituels, qu'ils ont autorité sur tout y compris sur les convictions idéologiques et politiques de leurs fidèles, se permettent un jeu de séduction et d'instrumentalisation des masses. En atteste cette tendance d'implication directe de guides religieux³ dans la scène politique du pays. Et c'est là tout le fond du problème de la laïcité au Sénégal aujourd'hui.

Ceci prouve ainsi à suffisance la nécessité, pour nous, de revisiter les relations du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel afin de réexaminer la laïcité au Sénégal et de réinventer de nouveaux paradigmes de vie commune fondés sur des valeurs transcendants ces appartenances ou « identités meurtrières » pour reprendre une expression d'Amin Maalouf. Pour ce faire, nous estimons qu'un retour aux traditions communes, aux fondamentaux laïques - retour froidement et lucidement interrogé – pourrait permettre une revitalisation de notre volonté de vie commune fondée sur la délimitation objective et raisonnée des sphères

³ Serigne Moustapha Sy, Serigne Modou Kara MBacké, pour ne citer qu'eux, respectivement responsables tidiane et mouride inspirés de la réforme se tournent vers la jeunesse. À travers leurs activités sociales et leurs prêches aux relents militants, ils l'inciteraient à défendre une morale islamique face à la perversion et à l'échec supposé des politiques publiques.

publiques comme privés, temporels comme spirituels. Cet équilibre constitue, pour nous, une nécessité quant au respect de la dignité humaine, à la préservation de la liberté individuelle et collective des citoyens-fidèles, à l'incitation à la responsabilité pour faire face aux défis du monde et du développement.

Ainsi, au regard des tendances à la radicalisation et à l'intolérance, qui même si aujourd'hui sont difficilement acceptables et comprises pour un pays dit exemplaire en matière de coexistence pacifique de ses entités socioculturelles et religieuses, il revient à tous de se réinterroger et de réinterroger notre rapport à nous-mêmes et à nos semblables, notre rapport à la république pour contribuer à un surplus de prise de conscience de la nécessité à prévenir pour museler ces tendances et à préserver aujourd'hui et pour toujours l'idéal de vie commune sans lequel nul développement n'est possible. Certes le Sénégal a su et continue à résister aux multiples assauts idéologiques religieux, des tentatives internes ou externes de déstabilisation de ses principes de gestion publique du pouvoir et de ses valeurs traditionnelles garantes d'une stabilité sociopolitique, mais pourra-t-il continuer à se barricader et à se garantir une telle stabilité dans un monde devenu trop ouvert et plus menaçant ? En tout cas rien n'est acquis d'avance et il ne peut s'enfermer dans cette illusion confortable.

Dès lors, il nous faut nous interroger. S'interroger, non pour toucher à la sensibilité ou pour rendre l'ambiance délétère, mais pour inciter à la prudence, à la vérité que, quelles que soient les appartenances et les croyances, quels que soient les intérêts divergents, les Sénégalais, dans leur ensemble confondu, forment une même entité unique et plurielle, partagent les mêmes soucis, ayant les mêmes espoirs, les mêmes trajectoires historiques et culturelles. Et cela transcende chacun pris individuellement et collectivement.

2. Repenser la laïcité : un enjeu du processus démocratique

En quoi la laïcité est-elle garante d'une stabilité sociopolitique démocratique ?

L'idée principielle et universelle de la laïcité suggère non seulement la rupture du politique par rapport au théologique mais remet

en cause également les fondements traditionnels de l'État et de la société de l'Ancien Régime (expression par laquelle on désigna, en 1789, le régime de monarchie absolue qui venait d'être renversé. Il s'agissait d'une façon d'administrer, d'un mode de gouvernance dans un système où le pouvoir du roi-souverain est absolu à cause de la confusion en lui du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Née de ce long processus révolutionnaire, la conception d'une société laïque, opposée à celle d'un régime absolutiste royal, consiste à retirer aux institutions toute autorité cléricale, tout pouvoir divin. Ainsi se trouvent séparées à l'intérieur d'un même corps social et politique deux dimensions nécessaires à la vie en commun : le temporel et le spirituel.

Cette perception réductrice de la laïcité comme séparation du temporel et du spirituel issue de la tradition française semble s'imposer aujourd'hui et définir les pratiques démocratiques et les fondements des républiques. Seulement, pris exclusivement en ce sens, elle exclurait toute possibilité de reconceptualisation du politique dans son organisation interne et en rapport avec les réalités socioculturelles et politiques des peuples. Ainsi, au-delà de son explication historique et juridique, « le principe de laïcité appelle en même temps une analyse de type philosophique, incluant l'examen de ce qu'il signifie du point de vue du politique, et de ce qu'il implique pour la réflexion sur l'éthique » (Guy Coq, 1995 : 26). En effet, précisons, au passage, que cette analyse philosophique du concept ne concerne guère ici les théories contradictoires issues des différents chocs d'idées entre les philosophes.

2.1 Pour une laïcité garante du contrat social

Notre conception de la laïcité part, certes de l'idée de séparation des deux pouvoirs mais cherche à voir comment l'appréhender dans le contexte du Sénégal. La nation sénégalaise, comme beaucoup d'autres en Afrique, est soumise aux autorités de l'État et des deux plus fortes représentations religieuses : le christianisme et l'islam. Au Sénégal, l'islam – le mouridisme et le tidianisme comme confréries majoritaires – représente la religion dominante. Souvent les actes politiques et religieux se trouvent confondus à tel point qu'il est difficile de faire la part entre ce

qui relève du laïc ou du religieux. À cause de sa légitimité et de sa forte prégnance sur la conscience des citoyens, le pouvoir religieux exerce une mainmise sur l'État. Il influence souvent les décisions étatiques dans un sens comme dans un autre. Ainsi les hommes politiques ont toujours entretenu des rapports privilégiés avec les familles maraboutiques. Ceux-ci suscitent un objet de réflexion sociopolitique et éthique.

Au niveau politique, il faudrait comprendre la laïcité en termes « d'autonomie et de séparation » (*Idem.*) comme le suggère Guy COQ. Si la séparation est l'effet de l'autonomie et permet de la garantir, alors il serait nécessaire d'appréhender cette relation en termes de réciprocité. Les deux sphères étant nécessaires, il serait ridicule de vouloir, au nom d'une quelconque légitimité, exercer une domination de l'une sur l'autre. Ni le religieux ne peut prétendre dominer le pouvoir politique, ni l'État exercer une emprise sur la croyance. La religion, relevant essentiellement de l'ordre de la foi, ne concerne que la vie individuelle et privée du citoyen dans l'espace public ; l'État, par contre, en tant que produit d'un « contrat social » (Lire Rousseau, 1964, Livre I, Chap.VI : « Du pacte social »), est l'incarnation de la puissance publique ; pouvoir devant nécessairement être rapporté au domaine public et laïc. Confondre cette exigence fondamentale, c'est faire preuve de démagogie pour un État et d'absolutisme fanatique pour une religion. Le « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » établissait déjà dans la tradition chrétienne la nécessité de distinguer le Royaume de Dieu et celui des hommes.

Cette nécessaire délimitation du pouvoir temporel par rapport au pouvoir spirituel, suggère a priori la non confusion entre ces deux entités dans l'organisation sociale et politique d'une société. Cette conception favorisant l'équidistance entre le laïc et le religieux permet d'établir un équilibre nécessaire entre les différentes instances comme forces de contrebalance et de réciprocité. Dès lors, la laïcité, comme le souligne Samb, apparaît comme une exigence fondamentale à la démocratie et au développement. « Toute entorse à la laïcité, dit-il, est une menace suspendue au-dessus de la démocratie elle-même. De sorte que quiconque

est attaché à la démocratie doit, par-delà les clivages politiques, conforter la laïcité de l’État » (Samb, *op.cit.*, : 113). Le progrès de l’homme sénégalais, comme fin ultime de toute politique, reste ainsi tributaire de la préservation de l’unité nationale et de la démocratie ; principes ne pouvant être garantis qu’à travers un espace public laïcisé et par un État aux institutions laïques. Dans son acception politique la laïcité renverrait ainsi, selon Samb, à la nature de l’État et de ses institutions.

2.2 Pour une pratique éthique de la laïcité

Au niveau éthique, la laïcité devrait être perçue comme une valeur, une norme immarcescible de la part des deux pouvoirs en ce sens que chacun se doit moralement d’agir, en ce qui le concerne, en rapport avec ses prérogatives pour la préservation des valeurs de justice sociale, de sauvegarde de la stabilité nationale et, cela, en dehors de toute ambition d’immixtion, d’annexion ou d’imposition. Éviter de politiser la religion et de sacraliser le politique revient à prévenir toute forme d’absolutisme politique et toute désacralisation de la religion. L’homme religieux qui se mêle de politique risque le désaveu moral, l’homme politique qui assimilerait l’État à la religion trahirait son serment constitutionnel. Car trop souvent l’espace public, soumis à la logique du *réalpolitik*, se présente comme un échiquier, un espace de jeu, de confrontations, de combats, de stratégies, un lieu de prééminence de l’être sur le devoir-être. La politique, quant à elle, n’étant plus régie par des normes prescriptives, devient descriptive et prend pour objet le réel et non l’imaginaire et le moral. En ce sens, l’on pourrait lire cette affirmation tirée du Chapitre XV du *Prince* : « Mais il y a si loin de la manière dont on vit à celle selon laquelle on devrait vivre, que celui qui laissera ce qui se fait pour ce qui se devrait faire, apprend plutôt à se perdre qu’à se conserver » (Machiavel, 1980 : 98). D’où la position sans ambages de Djibril Samb qui atteste bien cette idée : « lorsqu’une autorité de l’État, ès qualités, parle de « notre religion », elle sort du cadre constitutionnelle » (Samb, 2017 : 17).

C’est pourquoi, en s’élaborant sur les principes intangibles de la laïcité, la charte fondamentale sénégalaise garantit légalement les libertés fondamentales des citoyens comme droits inhérents à la dignité, au respect

et à la reconnaissance de l'être humain et de ses convictions politiques, philosophiques, religieuses : (*Cf.* Préambule de la Constitution Sénégalaise de 2001, notamment le Titre Premier : « De l'État et de la Souveraineté » en ses articles premiers (alinéa 1 et 5) mais aussi et surtout le Titre II : « Des libertés publiques et de la personne humaine, des droits économiques et sociaux et des droits collectifs » en ses articles 7 et 8). De ce fait l'État ne se soumet à aucun autre pouvoir, ne privilégie aucune entité de croyance au détriment d'autre et ne revendique aucune appartenance communautaire et sociale. Sa neutralité et sa séparation – respectueuses et admises - d'avec ces logiques identitaires lui permettent d'assurer et d'assumer sa tâche objective et ultime de sauvegarde de la stabilité sociopolitique.

Ainsi, en montrant la nécessité de disjoindre les affaires publiques d'avec celles privées, en l'occurrence ici l'espace public étatique et celui religieux, séparation qui ne signifie guère conflit ou rejet de la religion, Djibril Samb estime qu'« est laïque une République qui reconnaît l'ordre temporel et l'ordre spirituel comme légitimes mais différents, chacun ayant son domaine propre et devant s'y tenir sous peine de graves tensions sociales » (2005 : 116). Ainsi la vie républicaine se devrait d'être comprise, par tous, comme un espace de tolérance, d'acceptation de la différence et des libertés individuelles et collectives. Elle se doit d'être vécue consciemment et objectivement et non émotionnellement. N'étant pas un espace areligieux ou antireligieux, elle demeure l'instance à même de favoriser la libre expression des libertés cultuelles et politiques : « La laïcité, dit Henri Pena-Ruiz, par la synthèse originale qu'elle propose de ces valeurs, n'a rien de réactif, ou de négatif, par rapport aux religieux, qu'elle distingue rigoureusement des projets de domination qui s'en réclament » (Pena-Ruiz, 2023 : 77).

Conclusion

Finalement, il nous faut retenir, suite à cette modeste réflexion liminaire sur la question de la laïcité, que l'État du Sénégal, laïc dans ses fondements constitutionnels et institutionnels, ne saurait se soumettre

encore moins se substituer à aucun autre pouvoir temporel ou spirituel quelle qu'en soient la représentation ou la légitimité. Il n'a aucune appartenance sociale ou culturelle, ethnique ou religieuse. Il les transcende toutes lorsqu'il constitue la seule instance à même de pérenniser la paix sociale, de favoriser légalement et légitimement l'expression des libertés effectuées comme constituantes du respect et de la dignité humaine. Dès lors être citoyen sénégalais est radicalement indépendant de toute appartenance.

Ainsi l'État et le gouvernement, les institutions et les administrations, en tant qu'incarnation et représentation de la volonté publique se doivent d'être neutres et préservées de toute coloration d'ordre privé, de toute revendication d'une appartenance culturelle, sociale ou religieuse dans leurs rapports aux affaires publiques car comme l'affirme John Locke : « L'État, est une société d'hommes instituée dans la seule vue de l'établissement, de la conservation et de l'avancement de leurs intérêts civils. [...] je soutiens que le pouvoir du magistrat ne s'étend pas jusques à établir, par ses lois, des articles de foi ni des formes de culte religieux... » (Locke, 1992 : 166). Lorsqu'on est dépositaire d'une telle responsabilité, la conscience et la probité morale, le sens du devoir et le bon sens distinctif doivent guider et orienter les attitudes et les actions au quotidien.

La République du Sénégal n'est pas et ne saurait être soumise au diktat d'aucun pouvoir ni céder aux pressions de quelque nature et provenance que ce soit. Ce serait trahir pour quiconque détient par devers lui une mission de service public que de « s'agenouiller » ou d'affaiblir par son comportement et ses décisions la suprématie de l'État et de ses institutions devant tout autre pouvoir. Là, la brillante chronique du Professeur Ousseynou Kane, « La République couchée » (*Walfadjiri*, Mardi 08 Mai 2001) sur les relations entre le temporel et le spirituel montre à suffisance la nécessité pour les hommes politiques de prendre conscience du pouvoir qu'ils sont investis et de la représentation qu'ils incarnent à l'intérieur de la République, de leur mission publique au sein de l'organisation sociale et politique.

Et l'une de ces tâches, des plus essentielles, est la préservation de la paix et de la sécurité civiles par le renforcement du système éducatif comme lieu de formation et de perfection du citoyen et moyen de libération du dogmatisme et du fanatisme religieux, de l'autoritarisme et de toute perversion politique. La laïcité, « Comme idéal d'émancipation, tant de la personne individuelle que de la société commune, elle est solidaire du processus de construction de la souveraineté individuelle et collective » (Pena-Ruiz, *op.cit.*, : 27). Ainsi, redonner toute son ampleur civique et civile à l'éducation nationale et rétablir les fondamentaux laïcs de la république serait-ce donc l'un des défis pressants de nos États africains en général et sénégalais en particulier en quête de démocratie et de développement durable. Pour ce faire, ne faudrait-il pas travailler à l'articulation du temporel et du spirituel en s'appropriant cette affirmation de Maximilien de Robespierre : « Législateurs, faites des lois justes ; magistrats, faites-les religieusement exécuter : que ce soit là toute votre politique, et vous donnerez au monde un spectacle inconnu, celui d'un grand peuple libre et vertueux » ? (Robespierre, Discours devant la Convention le 10 Mai 1793).

Bibliographiques

- COQ, Guy, *Laïcité et République. Le lien nécessaire*, Paris, Éditions du Félin, 1995.
- DIOP, Birago, *Contes et Lavanes*, Paris, Présence Africaine, 1963.
- DIOUF, Madior, « La tolérance religieuse, reflet de l'aspiration d'une nation à la démocratie dans l'œuvre de Birago Diop », dans Fondation Konrad Adenauer et Société Goethe du Sénégal (dir.), *La tolérance religieuse, reflet de l'aspiration d'une nation à la démocratie*, Dakar, p. 10-16, Symposium du 29 Décembre 2005.
- FLEURY, Cynthia, *Les Pathologies de la démocratie*, Paris, Fayard, 2005.
- LOCKE, John, *Lettre sur la tolérance*, trad. par Jean Le Clerc, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1992.
- MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, Paris, Éditions Gallimard, 1980.

MAALOUF, Amin, *Les Identités meurtrières*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle, 1998.

PENA-RUIZ, Henri, *La laïcité. Textes choisis et présentés*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2003.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social*, présenté et annoté par Robert Derathé, Paris, Éditions Gallimard, 1964.

SADJI Amadou Booker, « La tolérance religieuse, reflet de l'aspiration d'une nation à la démocratie dans la vie et l'œuvre d'Abdoulaye Sadji », dans Fondation Konrad Adenauer et Société Goethe du Sénégal (dir.), *La tolérance religieuse, reflet de l'aspiration d'une nation à la démocratie*, Dakar, p. 18-30, Symposium du 29 Décembre 2005.

SAMB Djibril, « De la laïcité comme exigence de la démocratie », *Soleil* 24-26 janvier 1987.

- , *Comprendre la laïcité*, Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines, 2005.

- , *L'heure de philosopher, la nuit et le jour*, I, Premières méditations tilogiques, Dakar, PUD, 2017.

SAMSON Fabienne, « Le soufisme en Afrique de l'Ouest », 2017, halshs-01504225. Lien : <https://shs.hal.science/halshs-01504225v1>, mis en ligne le 20 Novembre 2017 [consulté le 10 décembre 2024].